Concours de Mots du Progrès du Nord

BON N° 74

Mot trouvé ....

Découper et conserver ce bon.

à ce labeur, à cette économie, qu'on doit, en grande partie, le crédit de la France qui, lui aussi, est un des éléments, et non des moindres, de la défense nationale. »

M. de Mackau termine en envoyant son salut à ses électeurs de l'Orne.

L'élection du bureau

Le Président

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président définitif. Il est procédé au tirage au sort des scrutateurs. Le scrutin est ouvert à 2 heures et demie.

Les votants sont nombreux. On remarque tous les ministres, députés, notamment M. Caillaux qui vient voter au moment où le scrutin va être clos. M. Deschanel, pendant le vote, converse au banc des ministres. Le scrutin est clos à 3 h. 25.

Le scrutin est clos à 3 heures et demie.

Pendant que les scrutateurs vont procéder au dépouillement, le président déclare ouvert le scrutin pour l'élection des vice-présidents.

M. Deschanel est élu président de la Chambre par 379 voix sur 406 votants.

Les vice-présidents

Le scrutin reste ouvert pendant une demi-heure. Le vote se poursuit sans incident. Cependant, quand l'abbé Lemire va déposer son bulletin, il est l'objet de manifestations de sympathie de la part de ses collègues appartenant aux divers partis de la Chambre. Beaucoup de ses collègues vont lui serrer la main.

A 4 heures, le président déclare le scrutin clos et annonce qu'un nouveau vote va avoir lieu pendant une demi-heure pour l'élection des huit secrétaires.

Ont obtenu :

M. Etienne, 223 voix ; M. Dron, 206.

Ces chiffres ne sont pas officiels.

MM. Etienne et Dron sont élus.

Viennent ensuite :

MM. Lemire, 191 voix ; Augagneur, 174 ; Lefèvre, 166 ; Dalimier, 150 ; Puech, 106.

Il y a ballottage pour deux sièges.

Le second tour pour l'élection des vice-présidents est clos à 5 h. 20. Le scrutin pour l'élection des trois questeurs est immédiatement ouvert. Le défilé à la tribune recommence.

Le scrutin est clos à 5 h. 45.

L'abbé Lemire élu vice-président

Le président proclame les résultats du second tour pour l'élection des vice-présidents. Ont obtenu :

M. l'abbé Lemire, 275 voix (vifs applaudissements).

M. Augagneur, 177 voix.

M. André Lefèvre, 166 voix.

M. Puech, 44 voix.

M. Dalimier, 19 voix.

Le doyen d'âge. — M. l'abbé Lemire ayant obtenu la majorité des suffrages, je le proclame vice-président de la Chambre.

Il y a lieu de procéder à un troisième tour de scrutin pour l'élection du 4e vice-président.

Election des secrétaires

Le président proclame alors le résultat du vote pour l'élection des secrétaires.

M. Renard, 272 voix.

M. Locharpy, 260 voix.

M. Daniel Vincent, 259 voix.

M. Auriol, 257 voix.

M. Duvevel, 253 voix.

M. Cambrouse, 250 voix.

M. De Fenchin, 244 voix.

M. Chevillon, 239 voix.

Le président constate qu'ils ont tous obtenu la majorité des suffrages et il les proclame élus secrétaires.

La Chambre décide de procéder immédiatement au troisième tour de scrutin pour l'élection du quatrième vice-président.

Le scrutin est clos à 6 heures 20. La séance est suspendue en attendant le dépouillement du vote. La séance est reprise à 6 heures 40.

Les questeurs

Le doyen d'âge fait connaître le résultat du scrutin pour les questeurs.

Les trois questeurs sortant sont réélus.

M. Marc Mathis, 307 voix.

M. Durand, 296 voix.

M. Baumande, 287 voix.

Le 4e vice-président : M. Augagneur élu

M. Augagneur est élu vice-président par 171 voix contre 158 à M. André Lefèvre.

La séance est renvoyée à jeudi 3 heures pour l'installation des bureaux et la fixation de l'ordre du jour de la Chambre.

La séance est levée à 8 h. 45.

AU SÉNAT

La séance est ouverte à 2 h. 15, sous la présidence de M. Huguet, sénateur du Pas-de-Calais, doyen d'âge du Sénat, encore très allègre en dépit de ses 92 ans. Les sénateurs sont peu nombreux.

Le président d'âge déclare ouverte la session ordinaire de 1914 et invite les six plus jeunes sénateurs présents à venir prendre place au bureau comme secrétaires provisoires : MM. Herriot, Sarraut, Hubert, Quesnel, Perchot et Ponteille prennent place au bureau.

Allocution de M. Huguet

Puis le président prononce l'allocution suivante :

« Messieurs et chers collègues,

« Pour la troisième fois, j'ai l'honneur de présider la séance d'ouverture de la session, et je vous prie d'agréer, comme les années précédentes, l'expression de mes meilleurs vœux pour l'année 1914.

« Nous l'abordons avec la confiance qu'elle réalisera les espérances qu'ont fait naître les événements qui se sont déroulés au cours de l'année dernière, et, entre tous, l'élection à la présidence de la République de M. Raymond Poincaré, que sa grande personnalité désignait aux suffrages du Parlement et du pays. (Applaudissements au centre et sur quelques bancs à gauche). Dès le début de sa magistrature, il a tenu à affirmer nos relations d'amitié avec notre grande voisine l'Angleterre. Les démonstrations chaleureuses dont il a été l'objet de la part du peuple anglais sont la preuve que l'entente est basée sur l'opinion publique, sur une sympathie réciproque et une communauté d'intérêts. Elle a été un rayon de lumière dans un ciel politique encore chargé de nuages sombres. L'accord entre les deux pays s'en est trouvé resserré et fortifié, tandis que, par ailleurs, les difficultés, nées de la guerre des Balkans, en mettant à l'épreuve notre alliance avec la Russie, ont montré, une fois de plus, la solidité des liens qui nous unissent.

« Nos rapports avec l'Espagne sont devenus d'une cordialité plus grande. Cette chevaleresque et généreuse nation, aux prises, sur la terre d'Afrique, avec le fanatisme religieux des peuplades à demi-barbares, y défend la cause de la civilisation et du progrès. Des intérêts de même ordre nous rapprochent ; une entente plus intime, répondant aux intérêts communs et aux aspirations des deux pays, en a été la conséquence.

« Au Maroc, le général Lyautey a poursuivi, à force d'énergie et de courage, la pacification du pays, accomplissant ainsi l'œuvre la plus magnifique dont une nation puisse s'enorgueillir. Maintenant, toute la région de Fez est pacifiée ; celle de Méquinez l'est également. Les chemins tracés par nos armes sont sûrs. Les tribus rentrent et font leur soumission. Honorons et glorifions tous ceux qui, là-bas, travaillent si bien pour la France ! Rendons à la mémoire des braves soldats qui y sont morts pour la patrie, l'hommage de notre admiration et de notre gratitude ! Non seulement ils ont accompli une grande œuvre militaire, mais ils ont encore montré, par leur exemple et le sacrifice de leur vie, que notre race a su conserver intact le patrimoine des vertus militaires légué par nos aïeux. (Applaudissements unanimes).

« En portant nos regards au delà des Vosges, nous avons vu l'un des plus formidables rassemblements d'hommes armés dont l'Histoire fasse mention. Cette manifestation menaçante a attiré l'attention du gouvernement. Sur sa proposition, le Parlement a voté le service de trois ans et l'incorporation de la classe à 20 ans, sauvegarde de la sécurité et de la dignité nationales. Il a semblé alors qu'une vie nouvelle circulait dans tout le pays, que l'âme de la jeunesse y apportait un souffle plus ardent ! Dans un élan de foi et de patriotisme, elle a accepté le sacrifice nécessaire, répondant ainsi à l'esprit de grandeur et de force à la foi en l'avenir qui vibrent si puissamment dans le cœur de la nation. (Applaudissements à droite et au centre).

« La France veut la paix, afin de pouvoir travailler, développer son agriculture et son industrie, étendre ses relations commerciales avec ses colonies et les nations voisines ; mais elle sait aussi que la paix n'est assurée qu'aux peuples forts. Notre organisation militaire, désormais établie sur des bases solides, donne au pays la confiance que son armée, non seulement lui garantit la sécurité dont il a besoin, mais qu'elle saurait aussi, s'il était nécessaire, défendre son honneur et son indépendance. (Très bien à droite et au centre).

« En même temps, la sollicitude du Parlement s'est portée sur les lois sociales. Je n'en veux rappeler qu'une, celle sur l'assistance et le logement des familles nombreuses, car il n'en est pas qui soit d'un intérêt supérieur et d'une plus haute portée morale. Vous avez pensé, avec raison, qu'il n'est pas dans notre œuvre législative de meilleur moyen de servir le pays que de favoriser et d'encourager la famille, de sauvegarder l'individu et la race, d'adoucir les misères qui ne se peuvent supprimer.

« Tel a été, en quelques mots, mes chers collègues, le résultat de nos efforts communs pendant l'année qui vient de s'écouler.

« Nous continuerons, pendant la législature qui va s'ouvrir, à travailler dans le même esprit, afin de poursuivre, sans relâche, l'œuvre que nous avons tous en vue : celle d'une France plus grande et plus radieuse. (Applaudissements sur tous les bancs). »

Il est procédé au tirage au sort des bureaux. Puis le Sénat s'ajourne à jeudi, 2 heures et demie, pour l'élection de son bureau définitif.

La séance est levée à 2 h. 35.

La succession Prieu

M. Calmette et M. Caillaux

Nous avons fait connaître hier, dans notre *Dernière Heure*, la substance des nouvelles explications de M. Calmette. Voici, plus longuement, quelques extraits de son article :

« Au milieu de la joie splendide que j'éprouve à dénoncer chaque matin les machinations financières du « ploutocrate démagogue », au milieu des félicitations si affectueuses, si cordiales, si flatteuses que je reçois, par monceaux, pour m'encourager dans cette œuvre de salubrité, j'ai ressenti hier un chagrin profond.

M. Ullmann, administrateur-directeur du Comptoir d'Escompte, a démenti, « sur son honneur », le récit cependant si complet que j'ai donné au sujet du « lapage » dont il a été, de la part de M. Caillaux, la victime consciente et résignée.

J'affirme, avais-je dit, et je répète à nouveau, qu'après une visite de M. Ullmann, qui se rendit certain mercredi, à cinq heures, au palais du Louvre, dans le cabinet de M. Caillaux, l'agent financier de ce même Comptoir d'Escompte, M. Emile Laffon, vint confier au ministre des finances, averti, qu'il *tenait à son immédiate disposition quatre cent mille francs* bien liquides, pour la publicité politique personnelle qu'il lui plairait de désigner.

. . . .

M. Caillaux, c'était prévu, a envoyé à l'Agence Havas son démenti quotidien.

. . . .

M. Emile Laffon a démenti, lui, comme il convenait.

. . . .

L'intervention de M. Alexis Rostand était tout aussi naturelle : elle est même profondément sincère, j'en suis convaincu. L'éminent président du Comptoir d'Escompte n'a pu, en effet, être aussi surpris que le public, aussi indigné que ses actionnaires, à l'idée que le grand établissement, dont il a refait avec tant de bonheur, l'universelle renommée, pouvait avoir été compromis dans les secrètes combinaisons de M. Caillaux...

... Je n'ai jamais attribué une part de responsabilité quelconque au président du Comptoir d'Escompte ni à ses distingués collègues du conseil, un seul excepté. J'ai mis en cause uniquement, exclusivement, le directeur général, M. Ullmann, ami personnel, ami intime, ami-ancien de M. Caillaux, et je n'ai même pas appelé l'attention sur le hasard (hasard trop bienveillant pour le ministre) qui a réuni au Comptoir d'Escompte, pour le service de M. Caillaux, deux hommes providentiels : le directeur général M. Ullmann, grand chef de la puissante maison, confident connu du ministre, et, à ses côtés, le collègue le plus fidèle de M. Caillaux au Crédit foncier argentin, M. Lewandowski, sous-directeur du même Comptoir d'Escompte. Ce simple rapprochement pourrait en d'autres circonstances avoir quelque poids. Mais je n'insiste pas, puisque M. Ullmann est seul visé par moi...

. . . .

Reste M. Emile Ullmann... au cas plus grave ! Il m'a écrit une lettre que tous ses collègues trop renseignés de la finance, du monde ou de la politique liront, les uns avec un sourire attristé, les autres avec une indignation mal contenue, tous avec étonnement, inquiétude et regret...

Il a donné sa parole ! Il l'a donnée !

Certes, il n'a pas osé déclarer « qu'il ignorait les 400.000 francs mis à la disposition de M. Caillaux », comme je le mettais au défi de l'affirmer. Mais, dans les marges d'un récit qui favorisait peut-être son évasion par le déplacement d'une virgule ou l'interprétation trop large d'un substantif, il a trouvé l'occasion d'accorder à la fois le démenti qu'il devait au ministre secouru par lui et le démenti qu'il devait à l'établissement compromis par lui.

Peut-être n'ai-je pas assez nettement insisté sur ce détail (cependant esquissé dans le précédent article) qu'il ne s'agissait pas « d'un concours quelconque à donner par le Comptoir » ; il était question d'un concours à donner par le Comptoir « et d'autres banques ».

Nous reviendrons d'ailleurs promptement sur ces choses... »

Un coup de théâtre ?

Le « Rappel », à propos de l'affaire Caillaux-Calmette, publie, hier matin l'information suivante :

« En dernière heure, on nous informe qu'il se produira bientôt un véritable coup de théâtre et que nous verrons surgir en face du « Figaro », le véritable et seul intéressé dans cette affaire. »

L'impôt sur le Capital

M. Caillaux fait connaître le projet du Gouvernement

Le ministre des finances communique la note suivante sur son projet d'impôt sur le capital :

« Pour faire face à l'augmentation des dépenses publiques, le Gouvernement, conformément aux promesses faites au pays et à l'engagement qu'il a pris lui-même, a décidé de s'adresser tout d'abord à des taxes sur la richesse acquise atteignant les contribuables en raison de leurs ressources et suivant un tarif progressif. L'impôt sur le capital lui est apparu comme le seul susceptible d'être mis en vigueur dans un délai assez bref pour fournir des ressources au plus prochain budget. Dès lors, deux méthodes se présentaient à lui : établir une taxe annuelle calculée d'après le montant des fortunes, ou bien, suivant le système anglais, attendre la mort du contribuable et demander à ses héritiers le versement des taxes annuelles cumulées.

« La seconde a dû être écartée pour diverses raisons, notamment en raison de l'irrégularité des décès dans un même laps de temps. Un capital qui changerait deux ou trois fois de mains se trouverait injustement frappé deux ou trois fois plus qu'un capital qui n'en changerait qu'une seule fois. En outre, il serait inopportun et dangereux pour le fisc, par suite des évasions qui pourraient se produire, de superposer une telle charge aux impôts sur les successions qui déjà se trouvent assez lourds.

« Restait donc l'impôt annuel, dont voici sommairement le mécanisme très simple : il atteint chaque année le montant net des fortunes supérieures à 30.000 francs, déduction de 5.000 francs par enfant, à la charge du contribuable, par l'application d'un tarif gradué. Cet impôt léger pour les fortunes de 30.000 à 50.000 francs s'élève ensuite progressivement sans dépasser jamais le taux de 2.50 pour 1.000. Les capitaux taxés sont évalués et déclarés suivant les règles actuellement appliquées en matière de droits de succession. La déclaration et les bases d'imposition ne seront d'ailleurs renouvelées que tous les cinq ans, sauf variations supérieures à 1/10 dans le montant de la fortune taxée.

« A ce système moins qu'à tout autre, on pourrait faire les reproches, dont on a tant abusé, d'inquisition et de vexation, puisqu'il n'exige aucun procédé nouveau et qu'il maintient le secret des fortunes toujours si rigoureusement respecté en matière de succession par les agents du fisc. Le gouvernement entend que les contribuables jouissent de revenus ne provenant pas de capitaux, aient, comme les possesseurs de capitaux, leur juste part des sacrifices nouveaux demandés au pays. Il ne pouvait atteindre ce résultat qu'en compliquant le projet d'impôt sur le capital par l'introduction de règles nouvelles qui ont trouvé leur place dans le projet d'impôt sur les revenus. L'inconvénient était double puisque l'établissement de la taxe sur le capital risquait par là d'être trop longtemps ajourné, en même temps que la discussion simultanée dans les deux assemblées des mêmes règles inscrites dans deux projets différents ne pouvait que nuire par la confusion ainsi créée à la réalisation du projet amputé à celle du projet alourdi de règles nouvelles. C'est donc au moment de l'établissement de l'impôt sur les revenus qu'il y a lieu de remédier à cette inégalité de charges entre les diverses catégories de revenus. Il y a là pour le gouvernement une nouvelle raison d'affirmer, une fois de plus, sa ferme volonté de hâter le vote de cette réforme et pour le Parlement un nouveau motif de la faire aboutir aussi vite que possible. Dans le projet voté par la Chambre, et soumis au Sénat, les revenus professionnels bénéficient à juste titre d'un taux de faveur.

« Cet avantage s'ajoutant à l'exemption dont ils jouissent dans le projet d'impôt sur le capital serait excessif. En unifiant les taux, en introduisant une tarification uniforme pour toutes les cédules, on rétablira l'équilibre. Pour achever de réaliser une juste proportion, il y aura lieu, d'ailleurs, de procéder à une revision d'ensemble, d'examiner les changements de tarif, qu'il sera bon d'introduire à la fois dans l'impôt sur les revenus, dans l'impôt complémentaire et dans l'impôt sur le capital.

« Ainsi ce nouvel impôt n'entraînera pas un injuste surcroît de charges pour les possesseurs de capitaux. Il apparaît au contraire que la surtaxation légitime et modérée, déjà prévue à leur égard dans l'impôt sur les revenus, pourra rester sensiblement la même.

« Cet exemple montre, en outre, que les deux systèmes nouveaux d'imposition, se conjuguant et se complétant mutuellement, constitueront un mécanisme fiscal parfaitement souple et coordonné. L'impôt sur le capital sera la première réalisation de cet ensemble de réformes démocratiques impatiemment attendues par le pays et que le Gouvernement ainsi que la majorité républicaine sur laquelle il s'appuie ont à cœur de faire aboutir.

« On remarque qu'en ne s'adressant qu'aux fortunes supérieures à 30.000 francs, et en dégrevant les contribuables chargés de famille, cet impôt s'adresse à tous ceux qui peuvent et qui doivent contribuer aux charges nouvelles, depuis les plus riches jusqu'à ceux qui jouissent d'une aisance relative. Il exempte les modestes fortunes qui, notamment, dans les cas de vieillesse, d'infirmité, de maladie, n'assurent à leurs possesseurs que le strict nécessaire. Enfin, dans le tarif progressif qu'il établit, il n'atteint les fortunes situées en bas de cette échelle que très légèrement par rapport aux grosses fortunes, d'ailleurs frappées avec mesure. En prenant comme base un capital produisant 4 % de revenu, les fortunes de 100.000 francs ne paient que 1 50 % de revenu ; celles de 200.000 francs, 2.63 % ; celles de 500.000 francs, 3 30 % ; d'un million, 4.15 % ; de 5 millions, 5.83 % ; de dix millions, 6.04 %. Ainsi, sans troubler en rien les habitudes des contribuables, sans complications et sans imposer de charges excessives, cet impôt fournira au budget de 1915, un indispensable et précieux appoint que l'on peut évaluer au minimum, à 190 millions.

« Le gouvernement espère avoir répondu, en imposant aux favorisés de la fortune des sacrifices très mesurés, bien moindres que ceux qui leur sont demandés dans les grands pays étrangers, aux déclarations approuvées par la Chambre, aux engagements qu'elle a pris, à la doctrine qu'elle a maintes fois affirmée et à l'attente de la France républicaine. »

UNE DÉCLARATION DE L'ABBÉ LEMIRE

« Il y a d'autres lois que les décrets du monarque... »

Le « Temps » a publié hier la note ci-dessous :

« Le député du Nord a quitté Hazebrouck ce matin ; il est arrivé à dix heures à la gare du Nord.

« Quand nous l'avons vu, l'abbé Lemire était encore sous l'impression profonde que la confiance de ses électeurs et les marques d'affectueuse sympathie qu'il reçoit de toutes parts lui ont causée.

« A la mise en demeure dans laquelle on me place, nous a-t-il dit, à l'interdiction dont on me menace, je n'ai pas à répondre. Je n'hésite pas à faire mon devoir. J'ai fait mon examen de conscience devant tous mes électeurs. Je suis prêtre, je suis honnête homme ; dois-je faire preuve d'infidélité envers mes amis ? Dois-je supprimer un journal qui a été fait pour moi ? Dois-je désavouer une politique préparée pendant vingt ans, dont la ligne de conduite n'a jamais varié ? J'estime que l'ordre de l'évêque ne peut aller contre une obligation sacrée pour un honnête homme ; cet ordre n'est pas légitime. Je ne peux varier d'une ligne : j'ai toujours fait admirer à mes élèves la phrase d'Antigone : « Il y a d'autres lois « que les décrets du monarque.. » Ma réponse est donc toute faite, je n'ai rien à dire. J'attends les conséquences de ce que je considère comme la fidélité au devoir et regarde comme imméritées les privations et châtiments qu'on pourrait m'infliger.

« Si vous aviez assisté, continue l'abbé Lemire, à cette réunion, où dans une petite salle huit cents personnes, hommes, femmes, enfants étaient entassées, vous auriez été soulevé par l'élan de ces braves gens qui ne formaient, pour ainsi dire, qu'une seule âme, qu'un seul cœur. Ils ont évoqué ce qu'ils ont de plus droit, de plus sincère pour nous encourager, mon ami Bonte et moi. Ces instants seront pour moi inoubliables. Une certaine d'ouvrières attendaient à la porte de la salle, n'ayant pu trouver de place à la réunion. Toute cette foule, malgré le froid rigoureux, nous accompagna jusqu'à notre demeure ; et quand je déclarai que je partirai, pour la dernière fois, le lendemain à Paris comme député, des centaines de voix crièrent : « Non, non ! Nous sommes tous « avec vous, et cela ne peut être permis ! »

« Alors, parlant, en face de l'église, j'eus un dernier scrupule religieux, et je m'adressai une dernière fois à mes amis : « Vous « resterez avec moi, mais vous serez irré- « prochables ; vous ne direz aucun mal de « l'autorité religieuse. » Tous promirent.

« Je ferai mon devoir. »

La situation dans l'Afrique du Sud

On mande de Johannesburg que le mot d'ordre répandu en faveur de l'idée d'une grève générale semble gagner toutes les corporations. Des ordres du jour ont été votés dans ce sens par la plupart des corps de métiers qui rallient à chaque moment une nouvelle corporation à leur cause. On confirme que les résultats, connus jusqu'à présent, du referendum organisé parmi les ouvriers de l'Eastrand, sont favorables à la grève.

On mande, d'autre part, de Cap-Town que la situation est plus calme ; les travailleurs du port, qui avaient délaissé le chantier hier, se sont présentés à ce matin à leur heure habituelle.

En dernière heure, à Johannesburg, la situation s'aggrave du fait de l'attitude du personnel des établissements industriels de Salt River qui excipent de la présence des troupes qui maintiennent l'ordre dans ces établissements, pour déclarer qu'une atteinte est portée à leur indépendance et pour se montrer favorables au principe de la grève.

La mutinerie du « Dupleix »

Les journaux d'Extrême-Orient, arrivés hier, à Marseille, confirment les mutineries qui se seraient produites à bord du « Dupleix », en rade de Saïgon et que le ministère de la marine a démenties.

Suivant les journaux, 124 hommes d'équipage voulant se soustraire à l'inspection hebdomadaire se cachèrent dans l'arsenal. Ils ne menacèrent pas leurs officiers, mais ils demandèrent que le branlebas qui est sonné à 5 heures, fut porté à 6 h. ; ils se plaignèrent en outre de surmenage.

Des sanctions furent prises par l'amiral qui punit 5 matelots de 60 jours de prison et une trentaine d'autres de peines variant de 15 à 45 jours de prison.

Au Conseil de Guerre de Lille

Paris, 12 janvier.

Par décision ministérielle du 10 janvier 1914, M. le capitaine Nef, du 18e bataillon de chasseurs à pied, a été nommé à l'emploi de rapporteur près le Conseil de guerre de Lille, en remplacement de M. le capitaine Valtin, admis à la réserve spéciale.

Société des Aviculteurs du Nord

15e EXPOSITION INTERNATIONALE D'AVICULTURE, LES SAMEDI 17, DIMANCHE 18, LUNDI 19 JANVIER, AU PALAIS RAMEAU A LILLE.

2.500 sujets : coqs, poules, pigeons, canards, oies, pintades, lapins, etc., etc. sont engagés. — Matériel d'élevage. — Nourriture pour volailles.

Nous engageons beaucoup les personnes qui s'intéressent à l'élevage des animaux de basse-cour à aller visiter cette magnifique exposition.

Les quelques heures qu'on y passera seront très agréables et on ne manquera pas d'en retirer un bon profit pour notre éducation avicole.

L'exposition sera ouverte : le samedi 17 janvier, de 14 heures à 18 heures ; le dimanche 18 janvier, de 8 heures à 18 heures ; le lundi 19 janvier, de 8 heures à 17 heures.

Un chef de carreau tué A MÉRICOURT

Mardi, vers onze heures du matin, le chef de carreau Léonce Evin, âgé de 37 ans, était occupé dans la cour de la fosse N° 4 des mines de Drocourt, sise à Méricourt-Village. Il dirigeait une équipe d'ouvriers qui culbutaient dans une glissière des terres remontées du puits. Tout à coup, une pierre pesant environ 6 kilos tomba pardessus bord vint l'atteindre à la tête.

M. Evin tomba pour ne plus se relever. Il avait le crâne brisé et les soins que lui prodigua le docteur Bontemps furent inutiles.

La triste fin de ce chef de carreau, très aimé du personnel sous ses ordres, a produit une vive et pénible impression. Il laisse une veuve et deux enfants.

Carnet du Lecteur

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Habitations à bon marché. — Jardins ouvriers. — Le Conseil Général du Nord inscrit chaque année au budget départemental des crédits destinés à favoriser les Sociétés d'habitations à bon marché et les œuvres de Jardins ouvriers.

Il est rappelé aux intéressés que les demandes de subvention doivent être adressées à la Préfecture du Nord avant le 15 mars et être accompagnées d'un exemplaire des statuts de la Société, d'une note sur le fonctionnement de l'œuvre et les résultats obtenus ainsi que du bilan du dernier exercice.

Feuilleton du 14 Janvier 74

La Bande Rouge

(les Pollet et leurs complices)

PAR

M. Eugène Lagrillière-Beauclerc

La demoiselle Euphrasie Lecocq avait le crâne brisé en huit morceaux, la mâchoire était broyée, l'oreille gauche arrachée.

Les cadavres de son père et de sa mère révélaient également des fractures de la voûte du crâne, on glissait, en marchant, sur des fragments de cervelle et sur des caillots de sang.

Le médecin légiste de Béthune, qui fit l'autopsie des trois cadavres, déclara plus tard n'avoir jamais rien vu de plus horrible.

CHAPITRE LXII

LES DERNIERS EXPLOITS DE LA BANDE

Le crime de Violaines, commis le 19 janvier 1906, avait mis Abel Pollet et ses complices en possession de sommes relativement importantes.

Cela n'empêcha pas Abel, le 17 février suivant, c'est-à-dire moins d'un mois après, d'organiser une expédition à Rombèke (Belgique), et de tenter de dévaliser, sous menace d'assassinat, une rentière, Madame Sylvie Haegbedoom, veuve Stragier.

Huit jours après dans la nuit du samedi 24 au dimanche 25 février, Abel, accompagné de Guyard et de deux autres bandits de même acabit, pénétraient chez le sieur Jean Benit, âgé de 65 ans, débitant de boissons à Dottignies (Belgique).

Le visage barbouillé de charbon, les malfaiteurs entrèrent dans la maison vers minuit, en escaladant une fenêtre qu'ils brisèrent.

Ils ligotèrent étroitement Jean Benit et sa femme Elise, leur enveloppèrent la tête de couvertures et fouillèrent méthodiquement la maison.

Ils dérobèrent environ 2.400 francs.

La résignation de leurs victimes, leur silence et la certitude qu'ils n'étaient pas connus d'elles, sauvèrent la vie à ces pauvres gens.

La dernière tentative criminelle commise par la bande est celle dont le sieur Vercruysse, âgé de 69 ans, fut victime, le 8 avril 1906.

On le trouva, vers 7 heures et demie du matin, inanimé, dans une pâture voisine de son habitation, située à Bailleul.

L'acte d'accusation relate les impressionnants détails suivants :

« Son visage était enfoncé dans l'herbe, au milieu du sang qui avait coulé de ses blessures.

« Lorsqu'on l'eut relevé, on constata que sa figure était complètement gonflée et noire, que sa langue sortait de sa bouche, et qu'il portait de graves blessures à la joue.

« Lorsqu'on voulut le secourir, on remarqua qu'une longue corde était enroulée autour de son cou. Cette corde avait pénétré si profondément dans les chairs qu'il fut impossible de la trancher avec un couteau si qu'on dut détacher les nœuds qui la maintenaient serrée. »

C'est vers deux heures du matin qu'Abel Pollet et Deroo s'étaient introduits dans le grenier à fourrage situé au-dessus de l'étable du sieur Vercruysse.

Ils dormirent là quelques heures et virent, au petit jour, les époux pénétrer dans l'étable et traire leurs vaches.

Ils entendirent Madame Vercruysse parler d'une vache vendue 410 francs, et restèrent cachés jusqu'à ce que cette dame fût partie pour la messe.

Il était alors sept heures du matin.

Ils descendirent du grenier et attendirent dans l'intérieur de la maison que M. Vercruysse fût rentré.

A ce moment, Abel lui sauta à la gorge, le renversa sur le sol, et braquant sur lui un revolver, lui dit :

— Ton argent ou je te loge une balle dans la peau.

Le vieillard répondit qu'il n'avait pas d'argent.

— Et la vache que tu as vendue, dit Abel. Allons, vivement, dis-nous où tu as caché le pognon.

M. Vercruysse ne répondit pas un mot. Alors Abel qui le maintenait renversé, cria à Deroo :

— Va un peu chercher une corde. Nous allons pendre ce vieux têtu.

Deroo découvrit une longue corde dans un coffre et l'apporta :

— Très bien, dit Abel. Prépare maintenant un nœud coulant, nous allons lui faire un collier et l'accrocher au plafond comme un quartier de porc.

Les deux bandits passèrent alors la corde au cou du vieillard et serrèrent fortement.

Le visage de l'infortuné devint noir.

— Pas la peine de l'accrocher, dit Deroo. Il va y passer comme cela.

— Pour plus de sûreté, dit Abel, je vais toujours lui servir deux pruneaux.

Et il tira sur le vieillard deux coups de revolver qui lui traversèrent les joues.

Puis, ils fouillèrent la maison, s'emparèrent de quatre-vingts francs et sortirent, croyant leur victime morte.

Ce fut le dernier exploit de la bande.

La série rouge était close.

La période d'expiation allait commencer.

FIN DE LA DEUXIEME PARTIE

Troisième partie

VERS L'EXPIATION

CHAPITRE LXIII

« Mademoiselle Suzanne des Glayeuls « à M. le comte de Martinne, à Paris.

« Je vous écris de Canton, ville chinoise des plus pittoresques et qui doit être la Venise de l'Extrême-Orient, car elle est sillonnée de canaux transformant certains quartiers en îlots, tellement isolés du centre de la ville que leur population vit tout à fait en dehors de la grande agglomération. Sur ces canaux, il y a des centaines de bateaux, de jonques, de sampans à bord desquels on naît, on grandit, on meurt sans jamais avoir débarqué.

Il y a là des restaurants flottants dont je vous recommande le menu :

Tripes de chien sauce ravigote.
Rats aux bourgeons de bambous.
Hibou aux champignons.
Yeux de chat, sauce tartare.

Pouah !... Je pense bien que si je devais vivre ici, je me nourrirais uniquement avec des boîtes de conserve.

Mais parlons un peu de ce que j'ai vu depuis ma dernière lettre. Je vous ai écrit de Singapore, aux Indes. Avant d'arriver en Chine, j'ai fait un séjour à Saïgon, à Pnom-Penh, au Cambodge, à Hanoï, au Tonkin.

Je vais vous dire ce qui m'a le plus étonnée dans ces différents pays. Mes remarques seront sans doute un peu naïves, mais mon excellente mère Mme Machepain a beaucoup plus développé l'exercice de mes mains pour laver la vaisselle, de mes pieds pour frotter les escaliers, qu'elle n'a fait travailler mon cerveau.

A Saïgon, j'ai remarqué que toutes les boutiques de la rue principale de la ville (rue Catinat) étaient tenues par des Chinois.

Ce sont eux les commerçants de la Cochinchine.

Ils sont du reste extrêmement polis, vous offrent du thé et des cigarettes quand vous pénétrez dans leur magasin et ne vous font jamais l'article.

Vous achetez ou vous n'achetez pas.

Ils sont aussi aimables à votre entrée qu'à votre sortie.

Ça n'est pas comme chez nous.

Je me souviens que ma mère m'avait placée, quand j'avais douze ans, chez une modiste et mon oreille de trottin ne perdait pas une seule des bénédictions dont la patronne faisait suivre le départ d'une cliente l'ayant fait déranger pour rien.

— Avez-vous vu cette purée ! Ça n'a pas le rond et ça vient vous mettre une maison sens dessus dessous ! Va donc, eh ! crève-la-faim, ventre creux, marron sculpté !

Et dire que nous prenons les gens des contrées lointaines pour des êtres ayant besoin de recevoir de nous des leçons de savoir-vivre et de civilisation !

Je reconnais toutefois que dans la branche pharmaceutique, les Chinois en sont encore à des conceptions qui feraient tordre de rire un hippopotame.

La panacée universelle est pour eux la raclure de corne de cerf. Ils ont aussi pour guérir toutes les maladies, le fiel de corbeau, la poussière d'os de singe, les moustaches de tigre, les pattes de chauve-souris, etc. Mon mari (main gauche) voulait emporter un échantillon de tous les produits de la pharmacopée chinoise. Je lui ai fait remarquer qu'il trouverait difficilement à en faire usage au bénéfice de ses amis de France. Il s'est rendu à ce raisonnement.

(A suivre).